

Délibération DEL-B-2025-076

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 16h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Dany GRELLIER pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Dominique REGNIER pouvoir à Anne-Marie REVEAU

Absents (5) : Joël BARRAUD, Claire GINGREAU, Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Dominique REGNIER

Date de convocation : 03-09-2025

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Association Initiative Deux-Sèvres : adhésion et versement de la cotisation au titre de l'année 2025

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire DEL CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président.

Vu le Budget Annexe Développement Économique approuvé en séance du Conseil communautaire du 18 mars 2025 ;

Vu la demande écrite du Président de l'association Initiative Deux-Sèvres ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération est un partenaire de l'association « Initiative Deux-Sèvres » qui accompagne les créateurs-repreneurs d'entreprises, sources d'emplois sur le territoire des Deux-Sèvres, en leur proposant des prêts d'honneurs à taux zéro.

L'association Initiative Deux-Sèvres a sollicité la Communauté d'Agglomération pour son adhésion et le versement de sa cotisation au titre de l'année 2025 ; cette cotisation sera entièrement versée au fonds de prêts*.

* Chiffres 2024 pour l'AGGLO2B :

Prêts d'honneurs Initiative Deux-Sèvres : 3 porteurs de projet (1 créateur et 2 repreneurs d'entreprises) accompagnés pour un montant total de 20 000 euros prêtés.

Barème de cotisation annuelle pour les groupements de communes pour l'année 2025 :

- 0,15 € / habitant avec un minimum de 305 €, soit pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais : 76 452 habitants x 0,15 € = 11 467,80 €
- Soit un montant de cotisation à verser par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Deux-Sèvres Initiatives de 11 467,80 € au titre de l'année 2025.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération pour 2025 à l'association "Initiative Deux-Sèvres" œuvrant à la création-reprise d'entreprises dans le département ;**
- **approuver le versement de la cotisation pour cette adhésion à l'association "Initiative Deux-Sèvres" au titre de l'année 2025 pour un montant de 11 467,80 euros ;**
- **imputer les dépenses sur le Budget Développement économique.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le

16 SEP. 2025

Notifié ou publié le

16 SEP. 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

